Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 64/1973 (1973)

Artikel: Enseignement des premiers secours aux maîtres et aux élèves

Autor: Christe, Madeleine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-116201

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enseignement des premiers secours aux maîtres et aux élèves

(Expérience genevoise)

L'accident, troisième cause de décès

Dans tous les milieux de la société, les premiers secours sont devenus un sujet de préoccupation majeure. En effet, les accidents constituent l'une des principales causes de décès dans nos pays industrialisés, se plaçant immédiatement après les maladies cardio-vasculaires et le cancer.

Dans certains groupes d'âge, la mortalité par accident est beaucoup plus élevée que celle de toutes les maladies infectieuses; c'est le cas pour les jeunes de 15 à 25 ans. Chez les enfants de moins de 10 ans,

l'accident est responsable du quart de la mortalité totale.

Parmi les principales formes d'accident, ce sont les accidents de la circulation dont on parle le plus. Chacun sait qu'ils augmentent de façon alarmante, qu'ils deviennent de plus en plus graves et qu'ils occupent une place prioritaire dans l'ensemble des problèmes de santé publique. N'a-t-on pas pu affirmer, sur la base de prévisions récentes, que le 50 % des enfants nés en 1972 seront victimes d'un accident grave ou mortel au cours de leur vie.

QUELQUES CHIFFRES

En Suisse, le nombre des accidents mortels de la route a augmenté de 26 % de 1968 à 1971. Ce taux n'a été dépassé que par la Belgique avec 36 %; la France, l'Autriche, la Hollande, l'Angleterre et le Japon suivent avec 13 %, puis la Norvège avec 11 %, l'Allemagne et l'Italie avec 8 %.

Chaque jour on compte 5 morts et 100 blessés de la circulation en Suisse, ce qui représente près de 36 000 victimes par année.

On estime qu'en moyenne le 20 % des accidentés de la route meurt faute de soins avant l'arrivée au centre d'urgence; on a constaté qu'un

lieu même de l'accident ou durant son transport:

Trop de victimes meurent entre le moment de l'accident et leur hospitalisation parce que personne n'a su faire le « geste qui sauve » dans les premières minutes, sur le lieu même de l'accident.

blessé sur sept succombe non à ses blessures mais à une asphyxie sur le

Il est donc souhaitable que tout témoin d'un accident soit capable de prodiguer des soins d'urgence adéquats. Actuellement, une personne sur cent en moyenne possède des notions de secourisme. Or il faudrait que le 10 % de la population au moins sache donner les secours de première urgence pour que chaque accidenté ait le maximum de chances d'être secouru à temps.

En conséquence il faut informer le public, l'éduquer et intensifier l'enseignement des méthodes élémentaires de premiers secours et de

réanimation d'urgence.

Plusieurs pays mettent l'accent sur l'importance prioritaire des premiers secours et placent au premier rang de leurs préoccupations la généralisation de l'enseignement du secourisme, en particulier en milieu scolaire. L'école devrait participer d'une manière active à la formation des élèves. Elle constitue en effet un excellent point de départ pour la formation de l'ensemble de la population.

Que faisons-nous en Suisse?

En Suisse, la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS), créée en 1961, a établi des bases fédérales pour un enseignement planifié du secourisme, en accord avec toutes les sociétés de sauvetage de Suisse, ainsi que la Croix-Rouge et les Samaritains. Elle a, en particulier, étudié les modalités d'un enseignement obligatoire des premiers secours intégré dans les programmes scolaires des élèves de 12 à 15 ans.

Dans ce but, la CMSS a créé une sous-commission responsable de l'enseignement des premiers secours dans les écoles. En 1965, cette sous-commission a formulé un certain nombre de directives qu'elle a communiquées aux chefs des Départements de l'instruction publique des différents cantons suisses. Cet enseignement serait introduit dans le cadre de la scolarité obligatoire. Il serait donné par le corps enseignant régulier, qui serait lui-même préparé à cette tâche par des spécialistes. Les élèves seraient formés comme secouristes de catégorie I selon la classification de la CMSS.

Plusieurs cantons ont déjà réalisé ce vœu et ont rendu cet enseignement obligatoire: ce sont Schaffhouse, Nidwald, Schwyz, Appenzell (Rhodes-Extérieures), Argovie, Genève, Soleure, Zoug et Lucerne.

L'enseignement des premiers secours à Genève

A Genève, le Département de l'instruction publique a chargé la section Education sanitaire du Service de santé de la jeunesse d'organiser cet enseignement dans les meilleures conditions possibles.

La section Education sanitaire s'est chargée de la planification de ce cours en accord avec la direction des écoles intéressées et les maîtres concernés.

Dès 1970, l'enseignement des premiers secours est devenu obligatoire pour tous les élèves de 8^e année du cycle d'orientation (CO) (élèves de 13 à 15 ans):

- Cet enseignement est donné par les maîtres de sciences naturelles pour la partie théorique et par les maîtres d'éducation physique pour la partie pratique.
- Les enseignants responsables sont formés par des cours de cadre et suivent des cours de recyclage.
- Une leçon de synthèse est donnée en fin d'année par un spécialiste dans toutes les classes de 8^e du CO pendant une heure de gymnastique.

Une commission de coordination permet d'ajuster cet enseignement d'une année à l'autre; elle est formée d'un représentant de l'Education sanitaire responsable des premiers secours, d'un représentant de la Direction générale du CO, d'un représentant des maîtres de sciences naturelles et d'un représentant d'éducation physique.

La section Education sanitaire se charge également d'organiser d'autres cours de premiers secours dans le cadre de l'enseignement public.

A titre de renseignements, nous signalons que des éléments de premiers secours ont toujours été inclus dans les programmes du cours d'éducation pour la santé (hygiène ou sciences de la santé) dispensé à Genève aux élèves de la section de Culture générale du Collège Voltaire 1 et aux élèves de l'Ecole professionnelle et ménagère 1.

Depuis 1970 cet enseignement s'est intensifié et s'est modifié dans son contenu: on met aujourd'hui l'accent sur les soins d'urgence et sur la réanimation plutôt que sur les bandages et les pansements; on a aussi introduit des techniques nouvelles, telles que celles concernant l'hémostase. Un cours polycopié intitulé « Cours élémentaire de Premiers Secours », par le Dr M. Christe et Ch. Werner avait déjà été rédigé dans ce sens en 1969; ce texte est épuisé. Reprenant certains chapitres de cet ouvrage, les auteurs en ont refait une édition plus complète en 1972, sous le titre de « Cours de Premiers Secours ».

¹ Section supprimée dès 1972 et englobée dans l'Ecole de culture générale qui, elle, a remplacé l'Ecole professionnelle et ménagère.

ÉLÈVES BÉNÉFICIANT D'UN COURS DE PREMIERS SECOURS (1970 A 1973)

- 1. Tous les élèves du 8° degré.du CO (scolarité obligatoire: enseignement obligatoire de premiers secours).
- 2. Certains élèves des Collèges supérieurs (15 à 19 ans) participant à des cours facultatifs, donnés par groupes de 20 élèves.
- 3. Les apprenties ménagères venant de Suisse alémanique (cours professionnels donnés à l'Ecole de culture générale).
- 4. Les élèves fréquentant un cours régulier de sciences de la santé: première année de l'Ecole de culture générale (élèves de 15 à 16 ans); première année des classes à option du Collège Rousseau (élèves de 15 à 16 ans).

ENSEIGNANTS BÉNÉFICIANT D'UN COURS DE PREMIERS SECOURS

- 1. Tous les maîtres de sciences naturelles et d'éducation physique du 8e degré du CO chargés de cet enseignement.
- 2. Les maîtres et maîtresses des écoles primaires chargés de la responsabilité des premiers soins dans leur bâtiment scolaire.
- 3. Les futurs maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire (candidats aux études pédagogiques primaires).

DURÉE DES COURS

- Cours de 10 heures : enseignement théorique et pratique.
- Cours de 6 heures pour les candidats aux études pédagogiques.
- Cours de 2 heures pour les apprenties ménagères suisses alémaniques.
- Cours de recyclage de 4 à 8 heures tous les 2 ans destinés au corpsenseignant déjà formé (CO).

HORAIRE DES COURS

— Etalés sur toute l'année scolaire pour l'enseignement obligatoire en 8e du CO.

Le chapitre de la théorie des premiers secours est inséré à la fin des chapitres traitant de la respiration et de la circulation et constitue une application pratique des notions d'anatomie et de physiologie.

Les exercices pratiques se font au cours des leçons de gymnastique. Ils peuvent être repris avec profit pendant les classes de neige.

Ces exercices devraient être répétés au 9e degré.

- Groupés sur 3 jeudis matins consécutifs pour les cours facultatifs destinés aux élèves des Collèges.
- Groupés sur 3 demi-journées consécutives pour les responsables des premiers soins des bâtiments des écoles primaires.
- A raison de 3 fois 2 heures groupées sur 3 samedis consécutifs pour les candidats aux études pédagogiques.

ENSEIGNANTS

- Professeurs de sciences naturelles et professeurs d'éducation physique pour les élèves de 8e du CO.
- Médecin(s) spécialiste(s) secondé(s) par des infirmières pour tous les autres cours.

MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

- Mannequin de réanimation « Ambu » avec accessoires.
- Modèle de tête en coupe « Ambu ».
- Couvertures.
- Boîte de pansement (bande élastique, triangle, fronde, dermaplast, agrafe, épingle de sûreté, ciseaux).

TEXTES, BROCHURES

- Directives au corps enseignant du CO pour l'enseignement des élèves.
- « Premiers Secours ». Résumé destiné aux élèves de 8e année, par le Dr M. Christe et Ch. Werner (12 pages). Ce résumé est inséré dans le cours de sciences naturelles.
- « Cours de premiers secours », par le Dr M. Christe et Ch. Werner (58 pages), destiné aux élèves de plus de 15 ans et aux adultes.
- « Erste Hilfe ». Kurze Zusammenfassung (11 pages) destiné aux apprenties ménagères venant de Suisse alémanique.

DIAPOSITIVES

Titre: « Aspects modernes des premiers secours », par D. Vessaz, édité par Nelger à Romanel. (Série 1: 108 diapositives, série 2: 28 diapositives, et 2 bandes enregistrées.)

Un choix de 48 diapositives tiré de ces deux séries est distribué aux maîtres concernés des 14 cycles d'orientation. Il est accompagné d'un commentaire écrit.

ATTESTATIONS

Depuis 1972, une attestation d'assiduité confirme que le participant a suivi régulièrement les cours de secourisme conformément aux directives de la CMSS. Elle n'est pas distribuée aux élèves de 8e du CO ni aux apprenties ménagères de Suisse alémanique.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

- 1. Sujets conformes à ce qu'exige la CMSS pour la formation de sauveteurs de catégorie I:
 - libérer les voies respiratoires,
 - maintenir les voies respiratoires libres,
 - position latérale de sécurité sur le lieu de l'accident et lors du transport,
 - pratiquer la respiration artificielle bouche à nez,
 - reconnaître une hémorragie menaçant la vie et la maîtriser par la position surélevée, la compression digitale, le pansement compressif et la connaissance des points de compression,
 - cas particuliers du garrot.
- 2. Notions complémentaires pour les élèves du CO:

Notions énumérées sous chiffre 1 avec en plus:

- attitude en cas d'accident,
- attitude face à un blessé, conscient ou inconscient,
- les différentes positions adéquates à donner à un blessé en attendant l'ambulance,
- les asphyxies (noyade, électrocution, gaz),
- les contusions,
- les hémorragies externes et internes,
- l'évanouissement,
- l'état de choc.
- 3. Notions complémentaires pour les élèves du Collège de Genève :

Notions énumérées sous chiffres 1 et 2 avec en plus:

- justifications statistiques de la nécessité de savoir faire le « geste qui sauve »,
- diagnostic différentiel de l'état de la victime,
- classes d'urgences,
- règles de transport,
- atteintes de l'appareil respiratoire,
- atteintes du système cardio-vasculaire,
- atteintes du système locomoteur (lésions cranio-cérébrales, lésions vertébrales, lésions des membres: entorse, luxation, fracture),

- atteintes de la peau: les plaies et leurs complications (infection, tétanos), brûlures, gelures, piqûres d'insectes, morsures d'animaux,
- intoxications,
- causes d'accidents chez les enfants.

Aux exercices pratiques de base (voir No 1), on ajoute:

- les mesures de premiers secours traditionnelles (pansements, fixations),
- les transports par des moyens de secours sommaires.
- 4. Notions complémentaires pour les maîtres d'école primaire, responsables des premiers soins et pour les candidats aux études pédagogiques primaires.

Notions énumérées sous chiffres 1, 2 et 3 avec en plus:

- composition des pharmacies d'école,
- prévention des accidents en milieu scolaire.

ÉVALUATION D'UNE EXPÉRIENCE DE TROIS ANS D'EN-SEIGNEMENT OBLIGATOIRE DES PREMIERS SECOURS

Une évaluation de l'efficacité et de l'efficience d'un enseignement de premiers secours se heurte aux mêmes difficultés que celle de toute information dans le domaine de l'éducation pour la santé.

Néanmoins une expérience de trois ans permet de relever les points suivants:

- Les élèves montrent un intérêt réel et très vif pour cet enseignement de premiers secours; ils sont parfaitement capables d'assimiler les notions essentielles de secourisme et d'exécuter correctement les « gestes qui sauvent ».
- 4 élèves du CO ont eu l'occasion de participer au Concours national de premiers secours qui a eu lieu à Berne le 30 septembre et 1er octobre 1972.
- Les leçons de synthèse données depuis 3 ans dans les 14 cycles d'orientation ont permis de constater que dans l'ensemble les élèves ont été assez bien formés.
- Au niveau des maîtres chargés de cet enseignement: en général, bonne collaboration. Les responsables de l'enseignement des premiers secours au CO rencontrent parfois quelques réticences: cela est dû, avant tout, aux difficultés d'ordre pratique inhérentes à l'introduction de tout nouveau chapitre dans des programmes déjà très chargés.

— La formation de ces maîtres retient tout particulièrement l'attention des responsables de l'enseignement des premiers secours. Il convient en effet de les motiver valablement afin que, conscients de l'importance humaine de cette mission, ils puissent communiquer leur conviction à leurs élèves. Quant aux cours de recyclage qui leur sont destinés, ils doivent comporter la revision des notions de base. De plus ils devraient donner aux participants une ouverture sur les différents aspects du secourisme moderne.

PROJETS

- 1. Rééditer le « Cours de Premiers Secours », par le D^r M. Christe et Ch. Werner (57 pages), 1972.
- 2. Organiser des exercices simulant des accidents, éventuellement en collaboration avec les Samaritains et la Protection civile. Ces exercices seraient destinés aux élèves ayant fréquenté les cours facultatifs du Collège et aux participants aux cours de cadres et de recyclage.
- 3. Compléter le matériel audio-visuel, en particulier rechercher des films pour les cours de cadres.
- 4. Envisager la formation ou le recyclage des concierges des bâtiments de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que des secrétaires de l'enseignement secondaire.

D^r Madeleine Christe Médecin-adjoint à la section Education sanitaire (Responsable des Premiers Secours) Service de santé de la jeunesse